TD/B/EX(18)/4

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 10 juillet 1998

NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(18)/4
4 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 10 juillet 1998

GE.98-51262 (F)

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Page
	INTRODUCTION	4
I.	TEXTE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À SA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE	5
	Résultat de l'examen à mi-parcours	5
II.	EXAMEN A MI-PARCOURS	13
III.	CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90 : ACTIVITÉS DE LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE (CONCLUSIONS CONCERTÉES 443 (XLIV))	20
IV.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SES CONSULTATIONS INFORMELLES SUR LA DÉFINITION : a) DE PRINCIPES DIRECTEURS ET DE MODALITÉS CONCERNANT LA RÉPARTITION DES FONDS PROVENANT DES ÉCONOMIES RÉSULTANT DE L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ GLOBALE POUR LE FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS; b) DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX RÉUNIONS DE LA CNUCED	30
V.	RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC SUR SA TRENTE ET UNIÈME SESSION	31
VI.	QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	

Annexes

I. Ordre du jour de la dix-huitième Réunion directive

II. Participation

INTRODUCTION

La dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 10 juillet 1998. A cette occasion, le Conseil a tenu deux séances - ses 894ème et 895ème séances plénières. L'ordre du jour de la réunion figure dans l'annexe I.

I. TEXTE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À SA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE

RÉSULTATS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS [1]

INTRODUCTION

1. Le projet de réforme arrêté à Midrand a marqué un tournant dans l'histoire de la CNUCED. La Conférence a décidé de restructurer et d'alléger le mécanisme intergouvernemental, le programme de travail et le secrétariat de l'organisation. Elle a également décidé d'améliorer les méthodes de travail de la CNUCED et, surtout, d'adopter une démarche nouvelle, fondée sur le dialogue et le consensus et axée sur des objectifs concrets.

2. Ces décisions ont guidé l'action de la CNUCED depuis la neuvième session de la Conférence. Les États membres et le secrétariat se sont résolument employés à atteindre les buts fixés et leurs efforts ont été en grande partie couronnés de succès. Mais cette importante réforme s'est inévitablement heurtée à des problèmes comme l'inadéquation des compétences, difficultés aggravées par la crise financière de l'ONU. Compte tenu des mandats convenus à Midrand puis approuvés par l'Assemblée générale, sur lesquels il n'est pas question de revenir, l'examen à mi-parcours permet de faire le point du chemin déjà parcouru et des obstacles rencontrés, d'étudier ce qu'il reste à faire au cours des deux années à venir et de formuler des recommandations pour aider la CNUCED à mieux s'acquitter de ces mandats.

3. Le facteur décisif sera la façon dont la CNUCED, d'ici à la prochaine session de la Conférence, remplira sa fonction d'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans le domaine du commerce, du financement, de technologie, de l'investissement et du développement durable. La CNUCED est aussi le principal organisme des Nations Unies chargé de la questions des PMA, et l'efficacité de son assistance à ces pays sera également déterminante. La clé sera l'"intégration" : intégration des éléments de programme (par exemple, l'IED devrait être considéré non pas comme une activité distincte, mais comme un moyen d'élargir les réseaux de distribution des PME, de renforcer les entreprises des pays d'accueil, d'encourager l'innovation, d'améliorer la compétitivité des exportations, etc.); intégration des travaux des divisions et services de la CNUCED concernant des questions intersectorielles, et collaboration entre le secrétariat et les États membres; intégration des activités communes ou complémentaires menées par les organisations économiques multilatérales et les commissions régionales compétentes, y compris l'exécution de programmes intégrés par pays.

4. Le renforcement des capacités est l'expression qui définit le mieux la voie à suivre - capacité de mener une politique judicieuse au niveau national, et aussi capacité d'adopter et de défendre une position dans les négociations concernant le commerce, l'investissement et autres éléments qui influent de façon déterminante sur la mondialisation et, par conséquent, sur les conditions économiques extérieures du développement.

---

[1] Pour la décision du Conseil et les déclarations faites sur l'examen à mi-parcours, voir plus loin le chapitre II.

BILAN

5. Depuis la neuvième session de la Conférence, les travaux du secrétariat et du mécanisme intergouvernemental sont conformes aux grandes orientations décidées à Midrand. La concertation intergouvernementale, les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique ont, dans l'ensemble, contribué à aider les pays du tiers monde et les pays en transition à se développer ainsi qu'à participer plus efficacement à l'économie mondiale dans des conditions propices à leur croissance.

6. Les travaux analytiques sur les thèmes suivants ont été particulièrement utiles : interdépendance et problèmes économiques mondiaux; problèmes de développement rencontrés par les PMA et les pays africains; investissement étranger direct; initiatives des pays en développement dans les négociations commerciales; débouchés commerciaux dans le secteur des services; diversification et gestion des risques dans le domaine des produits de base; commerce électronique. A cet égard, preuve a été faite de l'importance et de l'utilité des grands rapports de la CNUCED, à savoir le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et le *Rapport sur les pays les moins avancés*.

7. L'action concrète a été particulièrement fructueuse dans les domaines suivants : gestion de la dette; promotion de l'investissement; renforcement des capacités des entreprises; accession à l'OMC; amélioration des compétences commerciales; gestion des risques; modernisation des douanes, suivi des marchandises et facilitation du commerce; accords de transport et de transit; élaboration de programmes nationaux intégrés pour les PMA. Des travaux intensifs ont été menés en ce qui concerne les normes de comptabilité et de publication ainsi que le droit et la politique de la concurrence. Il est prévu de revoir le fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

8. Les bases de données sur le commerce des biens et services - système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) et base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) - ont été étoffées et affinées, en tant qu'outils d'analyse.

9. Pour ce qui est de la réforme institutionnelle, le Conseil du commerce et du développement a adopté des principes directeurs concernant l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en soulignant notamment la nécessité d'intégrer les conclusions ou recommandations des réunions d'experts dans les travaux directifs des commissions.

10. Les travaux ont été placés sous le signe de la participation, l'accent étant mis sur la nécessité d'associer la société civile aux activités de la CNUCED, d'entretenir des liens étroits avec d'autres organisations internationales, ainsi que d'intégrer les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique.

11. Plusieurs problèmes structurels ont cependant été constatés, qu'il faut s'employer à résoudre si l'on veut renforcer le rôle et l'influence de la CNUCED. Vu le décalage croissant entre les besoins et le niveau

des ressources, ainsi que leur qualité (compétences et expérience du personnel), il faut répartir celles-ci de façon plus souple et faire mieux concorder les capacités et les priorités. La situation est aggravée par des rigidités systémiques, et en particulier par la lenteur des procédures de nomination aux postes vacants.

12. Les liens entre les travaux analytiques et la coopération technique laissent encore à désirer. Les questions intersectorielles n'ont pas été examinées de façon suffisamment intégrée par les organismes intergouvernementaux et n'ont pas été traitées aussi efficacement qu'elles auraient pu l'être par le secrétariat. C'est le cas en particulier des questions relatives aux PMA. L'impact des activités de la CNUCED doit être mieux évalué.

13. Les difficultés de recrutement rencontrées par la CNUCED ces deux dernières années ont tout particulièrement touché le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Le fait que le coordonnateur spécial n'a pas encore été nommé et que d'autres postes restent vacants nuit à la conduite des travaux de la CNUCED concernant ces pays. Il faut de toute urgence nommer à ces postes des personnes hautement qualifiées.

14. Le Secrétaire général de l'ONU a approuvé les dispositions convenues en ce qui concerne la répartition des tâches entre la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales pour renforcer les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'analyse macro-économique. Dans ce nouveau contexte, la CNUCED risque de ne pas avoir pleinement les moyens d'examiner des questions macro-économiques internationales, notamment l'effet de la mondialisation et de la libéralisation sur le commerce et le développement.

15. La CNUCED a renforcé ses travaux concernant l'Afrique ces dernières années et le Conseil a tenu dans l'ensemble des débats satisfaisants sur les problèmes africains et sur les activités menées par la CNUCED dans le cadre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Des améliorations restent toutefois possibles dans ce domaine. L'appui sous forme de contributions analytiques et de ressources humaines demeure insuffisant et la coordination interne pourrait être renforcée.

16. Les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement devraient être plus équilibrés, car les régions ne sont pas toutes pleinement prises en considération d'une année à l'autre; il convient aussi d'en diffuser plus largement les résultats. La façon dont les pays en développement pourraient organiser et échelonner la libéralisation n'a pas été analysée de façon suffisamment approfondie. Le financement des activités concernant la gestion de la dette n'est pas assez sûr, et l'assistance au peuple palestinien devrait maintenant viser à des résultats économiques directs. Pour les travaux sur l'investissement, la technologie et le développement des entreprises, il y a lieu de définir plus clairement les priorités et les objectifs. Dans le domaine du commerce, il n'y a pas de répartition assez nette des tâches entre les sous-programmes concernant le commerce électronique et la diplomatie commerciale. Au sujet de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, il faut redoubler d'efforts pour faire mieux comprendre l'impact économique du commerce électronique dans le cadre de

la mondialisation. Quant aux travaux concernant les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, on ne s'est pas assez soucié de la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, et la participation des PMA aux réunions de la CNUCED a été insuffisante.

RECOMMANDATIONS

Recommandations générales

17. La CNUCED doit jouer le rôle distinctif qui est le sien en remplissant sa fonction analytique et en intégrant *recherche* et *action, analyse* et *travaux directifs*. Ses programmes devraient être évalués dans cette optique. L'intégration doit se manifester dans la concertation intergouvernementale ainsi que dans les activités opérationnelles de la CNUCED, et se traduire par des partenariats plus étroits avec la société civile. Un suivi approprié permettra d'obtenir des Etats membres une information indispensable.

18. Les partenariats pour le développement prévus dans la Déclaration de Midrand devraient devenir l'activité emblématique de la CNUCED. Ils exigeront de nouveaux changements dans la façon de travailler. La CNUCED devrait renforcer ses liens avec la société civile, en particulier le secteur privé, et avec les organisations internationales. La coopération avec le secteur privé devrait viser à mettre à profit sa capacité d'innovation, à engager des activités communes et à mobiliser des fonds; des directives précises devraient être adoptées pour le financement du secteur privé. Les liens avec d'autres organisations internationales et les commissions régionales, qui représentent aussi une source précieuse d'idées, devraient avoir pour but d'accroître la synergie et d'éviter les doubles emplois. Des idées constructives doivent être lancées pour améliorer la diffusion de conseils, notamment par les moyens électroniques modernes, de façon qu'ils parviennent aux utilisateurs sous une forme facile à utiliser (meilleures pratiques, manuels, lois ou contrats types).

19. Il est, certes, nécessaire d'adapter les priorités à l'évolution de l'économie mondiale, mais le champ et la teneur du programme de travail du secrétariat devraient être en rapport avec les mandats approuvés, compte tenu également du fait que les ressources sont limitées.

20. Les questions intersectorielles doivent être mieux intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental. Le Conseil devrait en particulier veiller à ce que les questions mentionnées au paragraphe 106 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" soient incorporées aux travaux des commissions.

21. Les travaux analytiques et les activités de coopération technique de la CNUCED doivent être mieux coordonnés et le secrétariat devrait pour cela mettre en place des mécanismes appropriés. A cet égard, il faut poursuivre la stratégie visant à assurer la cohérence des programmes financés par le budget ordinaire et des programmes extrabudgétaires, en tenant compte des résultats des réunions d'experts ainsi que des sessions des commissions, du Groupe de travail et du Conseil du commerce et du développement.

22. L'administration de la CNUCED devrait faire le maximum pour accélérer les recrutements et les nominations, de façon à réduire l'actuel taux excessif de postes vacants. Elle devrait également s'efforcer de réduire les coûts dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système pour améliorer l'efficacité. Il conviendrait d'intensifier la formation du personnel afin de corriger les lacunes et de créer une force de travail flexible capable de s'adapter à l'évolution des besoins.

23. Compte tenu des discussions actuellement consacrées au sein du système des Nations Unies à la budgétisation fondée sur les résultats et aux indicateurs de résultats, le secrétariat de la CNUCED devrait davantage intégrer dans ses travaux l'utilisation de tels indicateurs. Conformément aux critères nationaux et internationaux généralement acceptés, ces indicateurs devraient être pertinents, simples et mesurables; il conviendrait de tenir dûment compte des difficultés qu'il y a à mesurer les incidences des travaux analytiques.

24. En se préoccupant davantage des résultats que des contributions, le secrétariat devrait étudier et proposer au Conseil des idées concernant des mécanismes de rétro-information permettant de mesurer les incidences des activités de la CNUCED. Le Conseil devrait être saisi, aussitôt que possible, des propositions correspondantes, à l'examen desquelles le Groupe de travail serait associé à un stade ultérieur.

25. Le recouvrement des coûts devrait être envisagé pour certains programmes de coopération technique impliquant des activités de mise à jour, de maintenance et de service continu, en tenant compte de la situation des PMA et des pays à faible revenu.

Recommandations particulières

26. La CNUCED étant l'organisme chargé, au sein du système des Nations Unies, d'apporter une assistance aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, il conviendrait de renforcer les activités du Bureau du Coordonnateur spécial. On pourrait notamment pourvoir d'urgence les actuels postes vacants. Il est important que le Bureau coordonne les activités sectorielles, suive la mise en oeuvre du Programme d'action de Paris et entame la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA en étroites consultation et collaboration avec les organisations et institutions compétentes et la société civile. Les questions relatives aux PMA devraient être pleinement intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental à tous les niveaux. Le Conseil devrait se pencher sur la question de la participation insuffisante des PMA aux réunions de la CNUCED.

27. Compte tenu de sa grande importance pour les pays les moins avancés, il est essentiel que la décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement relative au suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA soit pleinement appliquée. Il faudrait veiller à ce que les pays bénéficiaires aient la haute main sur le processus. Une assistance devrait être fournie aux PMA pour la préparation et le suivi des tables rondes nationales. La coopération, la coordination et la cohérence des efforts entre toutes les institutions compétentes constituent la pierre angulaire de tout succès.

28. Il conviendrait d'intensifier la coopération avec d'autres institutions pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les travaux sur les problèmes de développement propres aux pays sans littoral et aux pays de transit devraient être renforcés et exécutés en consultation avec tous les intéressés.

29. Une coopération et une coordination étroites sont essentielles pour la réalisation des objectifs du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains, qui, pour les PMA considérés, représente une étape concrète de la mise en place du cadre intégré recommandé à la Réunion de haut niveau. Il conviendrait de renforcer le mécanisme de coordination et de centralisation du secrétariat pour les activités relatives à l'Afrique.

30. Les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement devraient avoir une plus vaste portée régionale, la diffusion devrait en être améliorée et davantage de travaux devraient être consacrés aux questions de rythme et de calendrier de mise en oeuvre des politiques nationales de libéralisation.

31. Pour ce qui est de la gestion de la dette, il conviendrait d'intensifier les travaux relatifs à la formation de personnel national et à la gestion de la dette intérieure. En tenant compte des résultats des négociations sur la dette dans diverses instances, y compris des instances du secteur privé, la CNUCED devrait poursuivre, dans le cadre de son mandat, ses travaux sur les problèmes des pays endettés.

32. La CNUCED devrait analyser les conséquences pour les pays en développement de l'Union économique et monétaire européenne (UEM) et de l'euro, en s'appuyant sur les analyses réalisées dans les organisations internationales compétentes. Les travaux relatifs aux investissements de portefeuille pourraient être plus efficacement réalisés dans le cadre du programme sur les investissements, et il conviendrait d'exploiter le plus possible les travaux effectués par les banques régionales de développement et les institutions régionales de l'ONU.

33. Concernant le programme d'assistance au peuple palestinien, il faudrait améliorer la coordination interinstitutions et envisager de renforcer la présence sur le terrain.

34. L'analyse par la CNUCED des conséquences pour le développement de questions se rapportant à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement relève d'un thème de premier plan dans les actuelles discussions internationales. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux, qui devraient avoir un caractère essentiellement analytique et englober l'examen d'aspects relatifs à la promotion du développement. Elle devrait également poursuivre ses travaux visant à aider les pays en développement à renforcer leur capacité de promouvoir leur commerce et leur développement par le biais de l'investissement étranger. Des travaux de recherche supplémentaires devraient être entrepris sur les facteurs qui jouent un rôle dans les choix des entreprises privées pour l'implantation de leurs investissements. La CNUCED devrait continuer d'analyser l'évolution actuelle des sociétés transnationales et aider les pays en développement à mieux comprendre les questions relatives

à ces sociétés transnationales et à leur contribution au développement, ainsi que les politiques leur permettant de tirer profit des activités des sociétés transnationales. Une plus grande attention devrait être consacrée à la promotion de l'investissement entre pays en développement. Il conviendrait d'approfondir l'approche intégrée de l'investissement et de la technologie que permettent les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et les examens de la politique d'investissement. Préférence devrait être donnée à des stratégies strictement nationales pour ce qui est de l'appui aux institutions nationales et du renforcement des capacités. Des mesures devraient être prises pour promouvoir l'expansion continue du programme EMPRETEC, en veillant à instaurer un équilibre régional.

35. Pour ce qui est des travaux relatifs au commerce, une plus grande place devrait être accordée au renforcement des capacités. Le secrétariat devrait poursuivre ses efforts visant à aider les pays en développement et les pays en transition à participer efficacement aux négociations commerciales internationales et à devenir membres de l'OMC, notamment à travers l'élaboration d'initiatives de négociation, efforts dont les Etats membres devraient être dûment informés et qui devraient bénéficier d'un financement approprié, sur le budget ordinaire et de sources extrabudgétaires. Les analyses des incidences des préférences commerciales sur le commerce et le développement des pays en développement devraient être renforcées, s'agissant en particulier de déterminer les mesures à prendre pour remédier à l'effritement des marges préférentielles et pour promouvoir une utilisation optimale des schémas de préférences. Il conviendrait en particulier de déterminer les moyens d'améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays en développement, notamment dans de nouveaux secteurs. L'application des dispositions concernant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay devrait être analysée en tenant compte des travaux réalisés dans ce domaine par l'OMC. La formation à la diplomatie commerciale doit être conçue de façon que la CNUCED contribue bel et bien à renforcer la capacité d'analyse des responsables de pays en développement participant aux négociations internationales. Les travaux relatifs aux cours de diplomatie commerciale devraient s'appuyer sur une stratégie claire et bénéficier d'un financement suffisant; ils devraient aller de pair avec les activités du programme TRAINFORTRADE (formation dans le domaine du commerce extérieur et des services liés au commerce). Il conviendrait de clarifier le rôle de différents sous-programmes concernant la diplomatie commerciale et le commerce électronique. En tant que contribution aux discussions sur des questions intéressant le commerce international, la CNUCED devrait poursuivre ses activités concernant le droit et la politique de la concurrence, le commerce, l'environnement et le développement, et les services, y compris l'exploitation de la base de données MAST. Un certain nombre de pays en développement restant tributaires des produits primaires, il conviendrait d'intensifier les travaux sur la diversification et la gestion des risques.

36. Il faudrait renforcer la viabilité du programme "Pôles commerciaux" et des pôles commerciaux eux-mêmes, en particulier pour ce qui est de la formation, du fonctionnement et de l'interopérabilité, comme cela pourrait être recommandé dans la prochaine évaluation du programme. Le concept de services d'appui pour le système douanier automatisé (SYDONIA) devrait être précisé, et des mesures visant à assurer la viabilité générale de ce système, ainsi que celle d'autres programmes relatifs à la facilitation du commerce,

devraient être étudiées. Les futures activités du programme TRAINFORTRADE devraient être précisées, en tenant compte des recommandations adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la suite de l'évaluation de ce programme et des enseignements fournis par les projets pilotes régionaux. La réunion de Lyon "Partenaires pour le développement" devrait être intégrée aux travaux de la CNUCED par le biais d'un suivi des activités conjointes du secteur privé et de la CNUCED qui seront lancées à cette occasion. Le secrétariat devrait faire porter ses efforts sur l'analyse des conséquences pour le développement du commerce électronique mondial. En coopération avec les organisations compétentes, en particulier l'OMC, l'UIT, l'OMPI et la CNUDCI, la CNUCED devrait aider les pays en développement à se préparer à d'éventuelles discussions multilatérales sur le commerce électronique.

37. Pour une plus grande transparence, le secrétariat devrait établir un rapport annuel sur les activités de la CNUCED, qui donnerait aux États membres un aperçu d'ensemble des activités et permettrait de mieux évaluer les travaux et les réalisations de l'Organisation. Le Secrétaire général voudra peut-être tenir compte des observations et des vues des États membres quant au contenu de ce rapport.

38. Le secrétariat devrait s'efforcer d'exploiter davantage, dans les travaux de la CNUCED, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information. À cette fin, chaque division devrait élaborer un plan pour une intégration optimale de ces technologies dans ses activités.

894ème séance plénière
10 juillet 1998

II. EXAMEN À MI-PARCOURS

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Le **Président** a rappelé qu'aux termes de la Déclaration de Midrand : "*pour soutenir l'engagement politique des Etats membres en faveur du processus amorcé à la présente session, le Président de la Conférence à sa neuvième session devrait envisager de convoquer une réunion d'examen spéciale de haut niveau deux ans avant la dixième session de la Conférence*". Au paragraphe 2 de sa résolution 52/182 adoptée en décembre 1997, l'Assemblée générale avait en outre réaffirmé "*sa volonté politique et son obligation d'assurer la concrétisation des engagements convenus lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Midrand (Afrique du Sud), en particulier le document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement", et [s'était félicitée] à cet égard de la convocation en 1998 d'une réunion spéciale de haut niveau d'examen à mi-parcours, qui [contribuerait] aux préparatifs de la dixième session de la Conférence devant avoir lieu en Thaïlande en l'an 2000*". A sa seizième réunion directive, le Conseil avait donné le coup d'envoi à l'examen à mi-parcours et chargé son vice-président, M. Benjelloun-Touimi (Maroc), de diriger les travaux.

2. Le représentant du **Maroc**, parlant en tant que vice-président du Conseil et président de l'examen à mi-parcours, a indiqué que neuf réunions informelles avaient eu lieu avant l'examen proprement dit, qui avait commencé le 24 juin 1998. Les travaux avaient été facilités par la documentation établie par le secrétariat, et avaient été caractérisés par une totale transparence ainsi que par des discussions franches et constructives sur toutes les questions de fond. Conformément aux nouveaux principes directeurs régissant le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, des résumés des discussions informelles sur chaque sous-programme et sur les questions intersectorielles avaient été distribués aux délégations. L'examen avait abouti à l'adoption à l'unanimité d'un texte présenté par le Président (TD/B/EX(18)/L.2 et Corr.1), qui représentait le consensus des délégations participantes.

Décision du Conseil

3. A sa 894ème séance plénière, le 10 juillet 1998, le Conseil a approuvé et adopté le texte issu de l'examen à mi-parcours (voir le chapitre I). Il a invité les États membres, le secrétariat de la CNUCED et les organisations compétentes à mettre pleinement en oeuvre les recommandations qui y figuraient, et a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'y donner suite immédiatement, de faire régulièrement rapport à ce sujet aux consultations mensuelles et de transmettre le texte en question aux participants à l'examen de haut niveau à mi-parcours qui se déroulerait dans le cadre de la quarante-cinquième session du Conseil.

Déclarations

4. Le représentant du **Japon** a dit que sa délégation approuvait globalement le texte issu de l'examen à mi-parcours. Pour y donner suite, le secrétariat devrait agir avec un maximum de transparence et consulter sans tarder les États membres. Ses ressources et celles des pays étant limitées, il fallait

établir un ordre de priorité pour la mise en oeuvre des recommandations. Il était particulièrement important d'appliquer les décisions prises à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, de trouver les moyens d'améliorer l'accès des exportations des pays en développement (surtout des PMA) aux marchés et d'aider ces pays à renforcer leurs capacités, notamment pour faciliter leur adhésion à l'OMC. Le secrétariat devait non seulement poursuivre mais encore intensifier son action dans ce domaine. Enfin, le texte adopté soulignait, au paragraphe 34, que les travaux de la CNUCED concernant l'investissement, et en particulier l'établissement d'un éventuel cadre multilatéral, devraient avoir un caractère essentiellement analytique : c'était en effet sur ce plan que la CNUCED possédait le plus d'atouts.

5. Le représentant de l'**Inde** a déclaré que le texte qui venait d'être adopté, même s'il ne s'agissait pas d'un document négocié, faisait l'objet d'un consensus; il devait être considéré comme un catalyseur pour l'exécution du mandat défini à Midrand, qu'il ne remplaçait en aucune manière. Pendant l'examen à mi-parcours, on avait consacré plus de temps et de ressources à la question de savoir comment améliorer les travaux de la CNUCED qu'aux travaux eux-mêmes. Ainsi, à un moment où se produisaient des bouleversements influant sur le commerce et le développement dans le monde entier, il n'y avait eu ni dialogue ni concertation véritables. Les activités normales devaient donc reprendre, et il restait beaucoup à faire. La délégation indienne avait approuvé le texte pour que l'on puisse aller de l'avant aussi vite que possible.

6. Le représentant de la **Suisse** estimait que les résultats de l'examen à mi-parcours dépassaient largement les prévisions. Son pays y avait participé non pas pour remettre en cause les réformes décidées à Midrand, mais au contraire pour contribuer à leur pleine réalisation. Cet examen avait montré clairement que le secrétariat n'avait pas les moyens voulus pour mener à bien toutes les tâches qui lui avaient été confiées, et qu'on devait donc établir un ordre de priorité. Il fallait soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour résoudre les problèmes pratiques. La Suisse avait lancé l'idée d'un rapport annuel pour contribuer à la transparence et à la cohérence des travaux de la CNUCED. Les résultats de l'examen à mi-parcours devraient aider à préparer la dixième session de la Conférence.

7. Le représentant du **Canada** a déclaré qu'il approuvait les résultats de l'examen à mi-parcours. Le renforcement des capacités devrait être un des principaux objectifs de la CNUCED. À cet égard, le texte adopté soulignait qu'elle devait jouer le rôle distinctif qui était le sien en remplissant sa fonction analytique et en intégrant recherche et action, analyse et travaux directifs (par. 17) : autrement dit, l'analyse devait étayer le renforcement des capacités et la coopération technique. Les principes directeurs concernant l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, adoptés par le Conseil à sa seizième réunion directive, représentaient un grand pas en avant et il fallait espérer qu'ils seraient pleinement appliqués.

8. Pour tirer le meilleur parti des ressources de la CNUCED, on devait fixer des priorités. À cet égard, il fallait se féliciter de l'importance accordée aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires au paragraphe 26 du texte. Il était indispensable de tenir

pleinement compte des intérêts des PMA dans tous les domaines d'activité de la CNUCED. À cette fin, il importait de donner suite aux conclusions de la Réunion de haut niveau sur les PMA, et d'incorporer aux programmes de la CNUCED les principes définis dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

9. Le représentant de la **Fédération de Russie** estimait que les activités de la CNUCED étaient conformes aux décisions prises à Midrand et visaient à aider les pays en développement ainsi que les pays en transition à s'intégrer dans l'économie mondiale. Pour évaluer les travaux des deux années à venir, on étudierait dans quelle mesure l'organisation remplissait son rôle d'"élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologique, de l'investissement et du développement durable".

10. La délégation russe était dans l'ensemble d'accord avec l'analyse présentée dans le texte découlant de l'examen à mi-parcours. Elle soutenait l'action de la CNUCED dans des domaines comme la promotion de l'investissement, le développement des entreprises, le commerce des services, l'adhésion à l'OMC, la politique et le droit de la concurrence, les normes de comptabilité et de publication. Elle appréciait aussi beaucoup les trois grands rapports annuels de la CNUCED. Il fallait cependant redoubler d'efforts pour associer le secteur privé et la société civile aux activités, pour améliorer la coordination avec d'autres organisations internationales et pour resserrer les liens entre le travail analytique et la coopération technique. L'écart entre les besoins et les ressources était préoccupant.

11. La Russie approuvait pleinement les recommandations relatives à la prise en compte de toutes les régions dans les travaux sur la mondialisation et la libéralisation, à la participation de la société civile à certains projets, à l'étude d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, à l'utilisation d'indicateurs de résultats, à l'obtention de résultats concrets et à la nécessité de consulter tous les intéressés pour les travaux concernant les pays sans littoral et les pays de transit. Elle appuyait aussi la proposition visant à établir un rapport annuel, à condition que celui-ci ne fasse pas double emploi avec le rapport du Secrétaire général au Conseil.

12. Le représentant de l'**Ouganda** a déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts pour aider les pays sans littoral. Il espérait que l'on ne réduirait pas le programme en faveur de ces pays, malgré le déclassement du poste correspondant dans le budget-programme. Sa délégation attachait une grande importance aux travaux sur les PMA et aurait souhaité que le texte adopté soit plus ferme à cet égard (par. 27). Elle espérait que le libellé retenu ne serait pas préjudiciable à ces travaux. On ne voyait vraiment pas pourquoi, deux ans après Midrand, il n'y avait toujours pas de coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Il ne fallait pas que des considérations fondées sur le sexe paralysent la nomination à ce poste et le secrétariat devrait informer les délégations des mesures prises pour débloquer la situation. La CNUCED avait un rôle spécial à jouer dans la mise en oeuvre des décisions adoptées à la Réunion de haut niveau sur les PMA. Elle devrait se pencher sur les nouvelles questions à négocier dans le système commercial multilatéral, et servir de centre de réflexion pour les pays en développement.

13. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Bangladesh) a dit que son groupe se félicitait des résultats de l'examen à mi-parcours, qui témoignaient de la bonne volonté de tous les participants. Il approuvait les recommandations contenues dans le texte final et espérait que tous les intéressés feraient de leur mieux pour les mettre en oeuvre. On ne pouvait que se réjouir de la priorité accordée aux PMA, les activités de la CNUCED en faveur de ces pays revêtant une importance critique. Le retard pris dans la nomination du coordonnateur spécial était très préoccupant.

14. Le porte-parole du **Groupe africain** (Maurice) a déclaré que l'examen à mi-parcours avait été mené à bien, mais qu'il restait beaucoup à faire et qu'il importait d'agir résolument. Son groupe plaçait de grands espoirs dans les travaux concernant le renforcement des capacités et la suppression des obstacles à la production, et jugeait très important d'améliorer l'accès aux marchés, de donner suite à la Réunion de haut niveau sur les PMA et d'oeuvrer en faveur des pays en développement sans littoral ou insulaires. Il avait, certes, éprouvé des déconvenues dans certains domaines, mais espérait que les perspectives s'amélioreraient pour l'Afrique et que le programme de travail se traduirait par des mesures concrètes.

15. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que l'examen à mi-parcours avait abouti à l'adoption d'un texte contenant des recommandations concrètes, pragmatiques et clairvoyantes qui, espérait-il, seraient promptement et pleinement appliquées, parallèlement aux mandats donnés dans "Un partenariat pour la croissance et le développement" et dans les résolutions complémentaires de l'Assemblée générale. Il était encourageant de voir que les avis convergeaient sur les questions concernant les pays les moins avancés, et en particulier sur la nécessité d'intégrer davantage ces questions aux travaux directifs et analytiques de la CNUCED. En tant que principal organisme des Nations Unies chargé des programmes et activités en faveur des PMA, la CNUCED devrait donner la priorité absolue à la mise en oeuvre des recommandations concernant ces pays. Les partenaires de développement devraient également redoubler d'efforts pour soutenir l'exécution des programmes entrepris par la CNUCED dans les PMA.

16. Le représentant de la **Thaïlande** a rappelé que, dans son deuxième rapport sur la réforme, le Secrétaire général de l'ONU avait reconnu les compétences de la CNUCED en ce qui concernait l'analyse macroéconomique des questions soulevées par l'interdépendance dans le domaine du commerce et du développement; il avait approuvé l'accord conclu entre la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales sur le renforcement des travaux macroéconomiques de l'ONU. Or, d'après le texte issu de l'examen à mi-parcours (par. 14), la CNUCED "risquait de ne pas avoir pleinement les moyens" de s'acquitter des fonctions analytiques que lui avait transférées le Département. La Thaïlande avait cru comprendre que l'on s'efforcerait de renforcer la capacité d'analyse de la CNUCED pour les questions macroéconomiques internationales.

17. La délégation thaïlandaise attachait aussi une grande importance aux travaux de la CNUCED sur les normes de comptabilité et de publication, ainsi que sur la politique et le droit de la concurrence. Les études sur ces questions s'étaient révélées utiles, et il fallait donc poursuivre les activités dans ces deux domaines.

18. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Uruguay) a dit que les résultats de l'examen à mi-parcours étaient équilibrés et que son groupe ne ménagerait aucun effort pour appliquer les recommandations. Cet examen s'était révélé fructueux et avait permis de formuler de bons principes pour les travaux de la CNUCED, mais il avait pris trop de temps et avait été source d'irritation, en particulier quand des décisions antérieures avaient été remises en cause. On pouvait en tirer des enseignements utiles pour l'avenir. Des critiques injustes avaient été adressées au secrétariat, auquel on avait notamment reproché un manque d'impartialité et de transparence. Pour que le secrétariat puisse s'acquitter efficacement de sa tâche, il fallait absolument que les États membres le soutiennent et lui fassent confiance.

19. Certains États avaient tenté de réorienter les travaux de la CNUCED pour les axer exclusivement sur les PMA. Le Groupe latino-américain avait toujours été pour l'assistance à ces pays, mais il importait de conserver un certain équilibre; la CNUCED devait oeuvrer au développement de tous les pays du tiers monde, et il ne fallait pas que son action en faveur des PMA se fasse au détriment des autres.

20. Il convenait de préserver la capacité d'analyse générale de la CNUCED et renforcer sa capacité d'assistance technique à tous les pays. En particulier, le programme EMPRETEC devrait être élargi. Le Groupe latino-américain et caraïbe ne ménagerait aucun effort pour faire de la CNUCED un instrument qui contribue à rendre l'économie mondiale plus équitable.

21. Le représentant de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a déclaré qu'à l'issue de l'examen à mi-parcours, des ressources pouvaient être libérées pour des travaux moins "introspectifs". Cet examen avait été difficile car les objectifs et les méthodes étaient vagues au départ, mais les résultats indiquaient la voie à suivre au cours des deux années à venir et l'UE souhaitait que les recommandations soient mises en oeuvre immédiatement. Il y avait peu de risque que la CNUCED consacre une part trop grande de ses ressources aux PMA, mais l'application des décisions prises à la Réunion de haut niveau sur ces pays devrait figurer en bonne place à son programme de travail. Des effectifs suffisants pourraient certainement être affectés à cette tâche.

22. Les pays les moins avancés, les problèmes d'investissement, les prochaines négociations à l'OMC et l'efficacité commerciale étaient autant de questions sur lesquelles l'Union européenne jugeait nécessaire de concentrer l'attention avant la dixième session de la Conférence. Elle était persuadée que les priorités et le programme de travail pour la période à venir pourraient être arrêtés à la satisfaction de tous.

23. Pour la représentante des **États-Unis**, la principale conclusion de l'examen à mi-parcours était que "la CNUCED devait jouer le rôle distinctif qui était le sien en remplissant sa fonction analytique et en intégrant recherche et action, analyse et travaux directifs". Cet objectif n'avait pas encore été atteint par le secrétariat. Sa délégation avait attiré l'attention sur les besoins des pays africains et des PMA parce qu'elle estimait qu'ils n'avaient pas été suffisamment pris en considération. L'essentiel pour les deux années à venir serait de mettre en place le personnel voulu, et la délégation des États-Unis prendrait connaissance avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur les questions de personnel lors des prochaines consultations.

24. Le représentant de la **République de Corée** a dit que sa délégation attachait une importance particulière à la réforme institutionnelle et à la restructuration du secrétariat conformément aux décisions prises à Midrand. Il fallait espérer que la recommandation concernant la publication d'un rapport annuel inciterait le secrétariat à travailler de façon plus transparente et plus cohérente.

25. La représentante de la **Turquie** a déclaré que sa délégation approuvait les conclusions de l'examen à mi-parcours. Il importait d'y donner suite sans tarder et de façon transparente. Il serait plus facile d'établir un ordre de priorité si les délégations étaient mieux informées, et il fallait fixer des objectifs concrets. La délégation turque soutenait les activités en faveur des PMA, qui devraient être mieux intégrées dans les travaux de la CNUCED en général.

26. Le représentant de la **Chine** considérait que l'examen à mi-parcours avait été couronné de succès. Il avait abouti à des conclusions positives et objectives et à des propositions réalistes. De l'avis général, la CNUCED devrait accorder une attention prioritaire aux PMA et aux pays sans littoral. La Chine attachait aussi une grande importance à la coopération bilatérale avec ces pays. L'accent avait été mis sur le renforcement des capacités pour permettre une participation effective aux négociations commerciales multilatérales, ce qui contribuerait à resserrer la coopération entre la CNUCED et l'OMC. La CNUCED devait aussi jouer un plus grand rôle dans l'analyse macroéconomique. L'examen à mi-parcours indiquait ce qui restait à faire et la Chine collaborerait avec les autres pays pour atteindre les objectifs fixés à la neuvième session de la Conférence.

27. Le représentant de la **Jamaïque** a rappelé que l'examen à mi-parcours avait notamment pour objectif de contribuer à la préparation de la dixième session de la Conférence, et qu'il jetait donc les bases des décisions qui seraient prises à cette occasion pour aider tous les pays à améliorer leur niveau de vie grâce au commerce international. Il était important de mettre l'accent sur certaines catégories de pays, mais il ne fallait pas pour autant négliger les questions systémiques. Le CAC venait de publier une déclaration sur la pauvreté, et bien que la CNUCED fût appelée à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, le texte issu de l'examen à mi-parcours n'évoquait pas cette question. On ne devait pas oublier que les progrès accomplis non sans mal au cours des dernières années pouvaient facilement être remis en cause par des perturbations du système international. Il fallait, certes, suivre en permanence l'exécution des tâches, mais les échanges économiques mondiaux n'étaient pas liés aux mandats de Midrand et les acteurs économiques allaient de l'avant.

28. La CNUCED devait en priorité aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à se préparer aux négociations commerciales internationales. À propos de ces dernières, il était important de respecter les délais car il y avait eu trop de retards dans le passé. Pour la délégation jamaïcaine, l'expression "société civile" désignait les ONG, qui devraient être pleinement associées aux travaux de la CNUCED car elles jouaient un grand rôle dans le développement. Il fallait aussi resserrer les liens avec d'autres organisations internationales, en particulier dans le domaine des télécommunications et de la propriété intellectuelle. Il était grand temps d'utiliser davantage les mécanismes de rétro-information, et il serait utile

d'établir des critères d'évaluation. Enfin, au lieu de se polariser sur la dixième session de la Conférence, il fallait accorder plus d'attention aux bouleversements en cours.

29. Le porte-parole des **pays les moins avancés** (Bangladesh) a dit que la CNUCED s'orientait dans la bonne direction en mettant l'accent sur les PMA. Il était en effet indispensable de donner la priorité à ces pays pour qu'ils puissent briser le cercle vicieux du sous-développement et de la régression. On ne pouvait que se féliciter des déclarations faites à l'appui de cette orientation.

30. Le représentant du **Sénégal** jugeait que l'examen à mi-parcours avait été utile car il avait permis de mesurer le chemin parcouru et ce qui restait à faire. Le texte adopté ne pouvait tenir compte de toutes les préoccupations, mais il était équilibré.

31. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a déclaré que l'examen à mi-parcours avait été très fructueux. Les débats avaient été francs, et les critiques nombreuses mais constructives. Le secrétariat était heureux de voir que les États membres étaient conscients des efforts déployés pour rationaliser les activités et exécuter les mandats, et qu'ils considéraient dans l'ensemble que la CNUCED était sur la bonne voie. Le secrétariat avait pris bonne note des défauts qu'on lui reprochait et qui appelaient des mesures correctives, en particulier pour ce qui était de l'adéquation des compétences. À cet égard, le Secrétaire général de la CNUCED ferait, lors des prochaines consultations, une déclaration sur les progrès de la réforme du secrétariat et donnerait à cette occasion des renseignements détaillés sur les affectations, les postes vacants, la formation, etc., dans un esprit de totale transparence - chose à laquelle il attachait la plus grande importance. Sur certains points, par exemple le recrutement, les États membres seraient tenus au courant et auraient l'occasion de faire connaître leurs vues, mais les décisions resteraient la prérogative du Secrétaire général. Enfin, les recommandations issues de l'examen à mi-parcours seraient mises en oeuvre sans tarder, et le Secrétaire général ferait rapport régulièrement aux États membres sur la question.

32. La représentante des **États-Unis** a dit que sa délégation était prête à apporter son plein concours pour accélérer les nominations aux postes vacants.

33. Le représentant du **Maroc**, parlant en sa qualité de président de l'examen à mi-parcours, a dit que la CNUCED devait maintenant donner la preuve de son efficacité. L'examen avait été franc et avait montré qu'elle avait d'excellents programmes, mais qu'elle devait aussi résoudre de nombreux problèmes. Il fallait bien voir que rien n'était gravé dans la pierre. Les réalités économiques évoluaient et la CNUCED devait elle aussi s'adapter. Le secrétariat avait été critiqué, mais il avait participé à l'examen en toute bonne foi. Les États membres devaient essayer de ne pas camper sur leurs positions, de prendre du recul et de faire preuve d'une plus grande discipline en permettant au secrétariat d'agir librement et dans la transparence. Enfin, il était encourageant de voir que le secrétariat avait bien l'intention de suivre les recommandations issues de l'examen à mi-parcours, et il fallait espérer qu'il ferait régulièrement rapport sur les progrès accomplis.

III. CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90 : ACTIVITÉS DE LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE (CONCLUSIONS CONCERTÉES 443 (XLIV))

(Point 3 de l'ordre du jour)

34. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (TD/B/EX/(18)/2).

35. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a dit qu'il fallait faire une distinction entre, d'une part, l'étude de fond que le secrétariat présentait chaque année au Conseil à sa session ordinaire pour l'examen de la question africaine et, d'autre part, le rapport d'activité établi pour la dix-huitième réunion directive. D'importants travaux de recherche et d'analyse avaient été menés à l'aide de ressources budgétaires et extrabudgétaires, et la deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* serait consacrée à l'Afrique. Le Japon avait en outre financé des travaux sur les leçons que l'Afrique pouvait tirer de la crise financière en Asie de l'Est; ils aboutiraient à une conférence organisée à Maurice. Certaines activités en faveur de l'Afrique dépendaient des ressources extrabudgétaires, lesquelles faisaient parfois défaut.

36. Le porte-parole du **Groupe africain** (Maurice) estimait que le rapport du secrétariat rendait bien compte des résultats obtenus et exposait franchement les difficultés rencontrées. Les principaux problèmes tenaient au manque de personnel et d'argent. Les diverses mesures prises par la communauté internationale pour aider l'Afrique à se développer avaient toujours achoppé sur ces obstacles.

37. À la quarante-quatrième session du Conseil, le Secrétaire général de la CNUCED avait déclaré que les différences entre les PMA d'Afrique et ceux des autres régions justifiaient un traitement distinct, que l'on ne saurait compter sur les seules forces du marché pour reconstruire l'infrastructure physique et sociale nécessaire en Afrique, et que le modèle de développement "en vol d'oies" n'était pas adapté à la plupart des pays africains. Le rapport dont le Conseil était saisi suscitait toutefois certains doutes : une fois de plus, les activités n'avaient pas été exécutées comme prévu, ce qui conduisait à s'interroger sur les chances de succès de programmes par pays qui dépendaient eux-mêmes d'initiatives comme le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

38. Pour parvenir à une croissance soutenue et à un développement durable, les pays africains s'étaient lancés dans des réformes et avaient pris diverses mesures macroéconomiques. Les progrès accomplis étaient dus en grande partie à ces mesures ainsi qu'aux efforts qu'ils avaient déployés pour améliorer leurs moyens institutionnels et humains. Les objectifs visés étaient pourtant bien loin d'être atteints. Les pays africains avaient espéré que le Nouveau Programme servirait de catalyseur, mais le rapport à l'étude donnait une idée des difficultés rencontrées dans sa mise en oeuvre. Il fallait redoubler d'efforts pour appliquer rapidement les décisions prises à la Réunion de haut

niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, ainsi que pour exécuter des programmes tels le SYDONIA, le programme relatif aux pôles commerciaux, TRAINMAR, CAPAS, etc. Les travaux sur des questions nouvelles comme le commerce électronique, l'euro, le rôle des femmes dans le développement et le microfinancement n'avaient même pas commencé.

39. Le principal problème tenait au fait que des postes essentiels n'avaient pas encore été pourvus et que l'on se contentait de solutions de fortune pour répondre aux besoins de l'Afrique - d'où un décalage entre la planification et l'exécution, entre les prévisions budgétaires et les ressources effectives. De nombreuses recommandations avaient été formulées par des experts, consultants et conseillers, mais dans la plupart des cas, quand on avait entrepris d'y donner suite, l'action avait été trop tardive ou trop limitée. La question se posait donc de savoir si les tâches définies à la neuvième session de la Conférence pourraient être entièrement accomplies avant la dixième. Le Nouveau Programme était extrêmement important car il pouvait servir de modèle et avoir des effets multiplicateurs en Afrique, mais son inexécution risquerait de freiner encore la croissance et le développement du continent. Il ne fallait surtout pas en arriver là.

40. Avec les progrès de la libéralisation, de la mondialisation et de l'intégration, il fallait revoir les méthodes et l'évaluation du chemin critique pour rendre le programme plus efficace. Les données du développement avaient changé en Afrique. Il fallait que s'enclenche un processus de croissance et de développement durable, et le Nouveau Programme pouvait jouer un rôle important à cet égard.

41. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie**, pays bénéficiaire du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, a remercié les donateurs et exprimé l'espoir que davantage de fonds seraient consacrés à ce programme. Il avait notamment pour but de renforcer les capacités d'exportation, compte tenu des débouchés créés par le Cycle d'Uruguay, mais les ressources disponibles n'étaient pas en rapport avec cet objectif et il serait bon de mieux "cibler" le programme. Il était peut-être trop tôt pour conclure que celui-ci portait ses fruits, et il fallait espérer que les ressources serviraient à financer des mesures ayant des effets concrets sur le terrain, et non des frais de voyage et d'administration.

42. À propos de la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, la communauté internationale était une grande famille, et chaque famille devait prendre soin de ses membres les plus faibles. Aucune délégation ne devrait avoir de doute à ce sujet, même si bien des choses dépendaient naturellement des propres efforts des PMA. Après la tenue de tables rondes nationales, davantage de fonds devraient être débloqués. La coopération interinstitutions pour le suivi de cette réunion était une bonne chose, mais il fallait que les PMA eux-mêmes soient pleinement associés à la tâche. À propos des thèmes nouveaux et du système commercial multilatéral, la CNUCED faisait oeuvre utile dans ce domaine et les PMA mettaient ses compétences à profit. Son aide pour la préparation à la réunion ministérielle de l'OMC avait été précieuse et il fallait espérer qu'elle apporterait aussi son concours aux préparatifs des négociations d'après Lomé avec l'Union européenne. Enfin, la dette atteignait des proportions critiques pour de nombreux PMA, et l'initiative en faveur

des pays pauvres très endettés devait jouer pleinement son rôle. La CNUCED devrait défendre plus activement la cause des pays lourdement endettés auprès des institutions de Bretton Woods.

43. Le représentant de l'**Éthiopie** estimait que le rapport du secrétariat était clair et intéressant, mais qu'il aurait été plus utile s'il avait analysé de façon plus approfondie les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans le cadre du Nouveau Programme. Celui-ci représentait un engagement collectif de la communauté internationale. Les pays africains n'avaient ménagé aucun effort pour assainir leurs fondamentaux macroéconomiques. Ils avaient mis en oeuvre de vastes programmes d'ajustement et d'importantes réformes politiques, avec clairvoyance et détermination. Ces réformes avaient engendré une certaine croissance économique, mais il fallait batailler pour poursuivre sur la lancée.

44. L'appui de la communauté internationale était essentiel pour étayer solidement la reprise socioéconomique en Afrique, et des organisations comme la CNUCED pouvaient jouer un rôle précieux dans ce domaine. La question était de savoir comment obtenir des résultats tangibles. La part de l'Afrique dans le commerce international demeurait très faible et les apports d'investissements à la région plafonnaient. Les PMA africains se trouvaient dans une situation particulièrement préoccupante, et sur les 41 pays considérés par la Banque mondiale et le FMI comme des pays pauvres très endettés, 33 étaient situés en Afrique. La crise de la dette continuait à freiner la croissance et le développement du continent, et les partenaires de l'Afrique étaient instamment priés de redoubler d'efforts pour mettre pleinement et rapidement en oeuvre l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le fléchissement continu de l'aide publique au développement de l'Afrique, tombée en 1995 à son niveau le plus bas de la décennie, était particulièrement préoccupant. Seuls un partenariat et une coopération véritables permettraient d'atténuer les graves difficultés socioéconomiques du continent.

45. Le représentant du **Soudan** trouvait que le rapport du secrétariat était utile, mais qu'il aurait pu être plus analytique et plus instructif. La suite donnée à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA était décevante. La CNUCED était le principal organisme des Nations Unies chargé de la question des PMA, aussi était-elle appelée à jouer un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre des recommandations issues de cette réunion. On avait besoin de davantage de renseignements à ce sujet. À propos des programmes intégrés par pays, l'information était insuffisante et l'on pouvait se demander pourquoi quatre pays seulement en avaient profité jusqu'alors. Il fallait en entreprendre d'autres. Le Soudan, qui était un des pays bénéficiaires, était satisfait des progrès déjà accomplis. Quant au programme relatif aux pôles commerciaux, il était très utile et répondait bien aux besoins des entreprises soudanaises. Il fallait redoubler d'efforts car cinq pôles seulement étaient pleinement opérationnels en Afrique. Le secrétariat devrait informer les États membres de tout problème rencontré dans ce domaine.

46. À propos du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique, la représentante de la **Tunisie** a déclaré que le rapport du secrétariat n'indiquait pas assez clairement que les efforts entrepris jusqu'alors dans huit pays représentaient une première étape seulement, le programme devant

être étendu à tous les pays africains. Il ne soulignait pas non plus la lenteur de l'exécution : trois ans après son lancement, le programme ne s'appliquait qu'à huit pays et n'avait été effectivement mis en oeuvre que dans un seul. Il y avait donc loin des bonnes intentions à l'action. Le seul pays où des activités avaient été entreprises était la Tunisie, mais le démarrage n'avait été possible que parce que les autorités avaient opté pour un financement dans le cadre d'un projet du PNUD, complété par des ressources fournies par le pays lui-même. Toutefois, ce financement n'était assuré que jusqu'en l'an 2000, après quoi le problème se poserait de nouveau. La Tunisie se félicitait donc de la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le programme intégré, remerciait les donateurs qui y avaient déjà contribué et faisait appel à la générosité des autres.

47. Le représentant du **Kenya** s'est déclaré déçu par la lenteur de l'exécution du programme intégré CNUCED/OMC/CCI. Au bout de trois ans, les activités n'avaient commencé que dans un pays sur huit : à ce rythme-là, il faudrait 150 ans pour en faire profiter toute l'Afrique. À propos de la suite donnée à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA, plus de huit mois après cette réunion, l'unité administrative n'avait toujours pas été créée, et on aimerait savoir pourquoi. Pourquoi également tardait-on à mettre en pratique les recommandations de la Réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire des pays en développement, qui s'était tenue en septembre 1997 ? Il serait bon aussi d'avoir des renseignements sur les progrès du programme relatif aux pôles commerciaux, ainsi que de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés après la réunion tenue à Berne en juin 1998. Quant à l'investissement et au développement des entreprises, le colloque de Fès s'était révélé très utile et d'autres réunions du même genre devraient être organisées sur des questions de plus en plus complexes. La délégation kenyane prendrait connaissance avec un vif intérêt des notes de synthèse sur l'investissement étranger direct.

48. Le représentant de l'**Afrique du Sud** estimait que le secrétariat avait et les moyens et l'appui politique nécessaires pour renforcer ses travaux concernant l'Afrique. Il n'y avait aucune raison que les activités en faveur des autres pays en développement en pâtissent. Lorsque la Conférence se réunirait en l'an 2000 et quand l'Assemblée générale dresserait le bilan de l'action du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique à la fin de la décennie, il faudrait que les résultats obtenus par la CNUCED soient éloquents. D'où la nécessité de fournir au coordonnateur pour l'Afrique les ressources et le soutien voulus.

49. Le rapport du secrétariat donnait une bonne idée des travaux entrepris, mais aurait pu rendre mieux compte des activités des diverses divisions. La mise en oeuvre des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA était trop lente et l'écart entre les promesses d'assistance technique et les réalisations allait se creusant. On ne savait pas non plus très bien quelle suite avait été donnée aux décisions de la réunion ministérielle de l'OMC (Singapour) relatives au commerce et à l'investissement. L'Afrique du Sud approuvait vivement les travaux concernant la dette, le programme TRAINMAR, les nouvelles questions commerciales, l'investissement, et les normes de comptabilité et de publication, ainsi que le programme CAPAS - qui revêtait pour elle une très grande importance. Nombre de réunions organisées par la CNUCED avaient été utiles et il fallait se féliciter de l'appui croissant fourni aux organisations régionales africaines.

50. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Uruguay) a dit que celui-ci partageait le point de vue du Groupe africain, qui se préoccupait à juste titre de l'intégration effective des pays d'Afrique dans l'économie mondiale. Il se félicitait des progrès accomplis en ce qui concernait la gestion de la dette, le renforcement des capacités, le secteur tertiaire, l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA, les réseaux de transport sous-régionaux et les pôles commerciaux. La CNUCED jouait un rôle utile dans ces domaines, bien que ses travaux fussent souvent axés sur des régions déterminées. Tous les pays devaient s'adapter au nouveau système commercial multilatéral : les pays en développement, les PMA, les pays en transition et les pays structurellement faibles et vulnérables. Le Groupe latino-américain et caraïbe approuvait les initiatives prises et encourageait la CNUCED à poursuivre ses activités en faveur de l'Afrique.

51. Le représentant de l'**Ouganda** considérait que certains progrès avaient été faits dans le cadre du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique, mais que les ressources étaient insuffisantes. Il faisait donc appel à la générosité des donateurs et espérait que le programme pourrait être étendu à d'autres pays. A propos de la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur le commerce des PMA, l'Ouganda était en train d'organiser une table ronde et nourrissait l'espoir que ses partenaires de développement y participeraient activement. Il fallait mettre l'accent sur le renforcement des capacités, et non sur les séminaires et les missions. En ce qui concernait les vacances de poste à la CNUCED, le recrutement relevait de la compétence du secrétariat, mais si la procrastination nuisait à l'exécution des programmes, les Etats membres avaient le devoir de la dénoncer. Le poste de coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires devait être pourvu sans tarder.

52. Au sujet des questions nouvelles, la CNUCED avait joué un rôle utile dans la préparation de la réunion ministérielle de l'OMC et il fallait espérer qu'elle fournirait aux pays une assistance pour les prochaines négociations. La délégation ougandaise se félicitait des travaux visant à aider les pays africains à attirer l'IED ainsi qu'à tirer les leçons de la crise financière en Asie. Enfin, la CNUCED devrait également axer ses efforts sur des projets de coopération régionale.

53. Le représentant du **Maroc** estimait que le rapport du secrétariat était utile, mais que les prochains devraient être plus analytiques et plus prospectifs. Le fait que l'on avait commencé à tirer les leçons de l'expérience de l'Asie était une bonne chose. L'exécution du programme intégré CNUCED/OMC/CCI avançait cependant très lentement et les ressources étaient insuffisantes. Il faudrait évaluer ce programme au fur et à mesure qu'il progresserait. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA; la nomination d'un coordonnateur spécial et le renforcement des effectifs dans ce domaine revêtaient une importance primordiale.

54. A propos des pôles commerciaux, un forum africain était indispensable pour assurer leur interconnectivité à l'échelle du continent, mais si les forums régionaux étaient utiles, il fallait les considérer comme une étape intermédiaire. En ce qui concernait le renforcement des capacités des pays africains, la CNUCED jouait un rôle particulièrement efficace dans le cadre

du système commercial multilatéral, et des activités connexes devraient être incorporées au programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique. Celle-ci devrait aussi redoubler d'efforts pour aider les pays africains à participer aux négociations sur l'investissement et à renforcer leur capacité de production. Enfin, ces pays devraient être mieux représentés aux échelons supérieurs et intermédiaires du secrétariat de la CNUCED, pour faciliter l'exécution des activités en faveur de l'Afrique.

55. Le représentant de l'**Egypte** a déclaré que son pays était reconnaissant à la CNUCED de ses efforts pour renforcer les capacités, de ses travaux d'analyse et de son assistance technique. Ces dernières années, le secrétariat avait appris à mieux comprendre les problèmes africains, et les débats du Conseil devraient aider à remédier aux carences persistantes de l'exécution des programmes. Les travaux du secrétariat sur les leçons de la crise financière asiatique étaient utiles, de même que le programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique. Il fallait espérer que ce programme serait étendu à un plus grand nombre de pays. La délégation égyptienne attachait une importance particulière au renforcement des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines.

56. L'Egypte attachait une importance particulière aux besoins des PMA et comptait que les recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce de ces pays seraient mises en oeuvre à un rythme accéléré. À propos des thèmes nouveaux, elle appuyait pleinement la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations à vocation commerciale et espérait que la CNUCED aiderait les pays africains à se préparer aux négociations. Pour ce qui était de la dette, la CNUCED devrait faire des études sur les principales causes du problème. L'APD continuait à revêtir une grande importance pour les pays africains, et il fallait aussi trouver de nouveaux moyens d'encourager l'IED en Afrique. La nouvelle démarche concernant les systèmes de comptabilité pour les PME était bonne. Enfin, il convenait de renforcer les effectifs du secrétariat pour aider l'Afrique à réaliser son potentiel.

57. Le représentant de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le rapport du secrétariat rendait bien compte des activités déployées par la CNUCED pour exécuter le Nouveau Programme, mais qu'il aurait été utile d'en savoir plus sur les objectifs visés par le secrétariat et sur les résultats concrets qu'il avait obtenus. Il serait aussi intéressant d'avoir plus de renseignements sur les effets des programmes financés par le budget ordinaire et par des contributions volontaires. L'UE était fermement résolue à contribuer au développement de l'Afrique - ainsi qu'en témoignait, par exemple, sa coopération étroite avec la Communauté de développement de l'Afrique australe.

58. Comme on l'avait signalé pendant l'examen à mi-parcours, des améliorations pouvaient encore être apportées aux travaux de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Ils devaient tenir pleinement compte des activités menées par d'autres organisations internationales, reposer sur une parfaite connaissance des besoins, priorités et capacités sectoriels, entraîner une nette amélioration des services pour le développement et partir du principe que les gouvernements étaient maîtres de leurs propres programmes de développement. La CNUCED jouait un rôle constructif dans la facilitation du commerce ainsi que dans la simplification de la documentation et

des formalités douanières en Afrique. Elle devrait continuer à aider ces pays à s'attaquer aux problèmes administratifs responsables du niveau élevé des coûts de transaction et des frais de transport dans le commerce intra et extra-africain. L'UE soutenait les efforts déployés par la CNUCED pour faciliter l'intégration des pays africains, et en particulier des PMA, dans le système commercial international.

59. Pour donner suite à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA, il fallait agir de façon coordonnée en vue d'un maximum d'efficacité. A cet égard, l'UE se félicitait de la convocation par le Secrétaire général de la CNUCED d'une réunion spéciale sur le SGP, le SGPC et les nouvelles mesures en faveur des PMA, qui offrait une excellente occasion d'aller de l'avant.

60. Le problème de la dette des pays d'Afrique était incontournable. L'Union européenne était certaine qu'après le prochain examen, la Banque mondiale et le FMI accepteraient de prolonger de deux ans l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Quant au programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique, l'UE souhaitait vivement qu'il soit renforcé après l'évaluation des travaux déjà entrepris. Elle était sûre que l'on procéderait très bientôt aux nominations nécessaires pour assurer l'exécution du programme.

61. Le porte-parole du **Groupe asiatique** (Bangladesh) a dit que celui-ci partageait les vues du Groupe africain. Toutefois, il n'était peut-être pas dans l'intérêt des PMA pris globalement de faire une distinction entre ceux d'Asie et ceux d'Afrique - encore que si cette stratégie donnait de bons résultats, son groupe serait le premier à s'en féliciter. La création du Fonds d'affectation commun était une excellente chose et les donateurs étaient instamment priés d'y contribuer. À propos de l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA, le Groupe asiatique trouvait lui aussi qu'elle était bien lente. En ce qui concernait les questions nouvelles, le renforcement des capacités et l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral étaient prioritaires, et toute contribution de la CNUCED dans ce domaine serait vivement appréciée. Le surendettement et les solutions possibles, y compris les remèdes proposés par le Club de Paris et l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, étaient des sujets intéressant tous les pays les moins avancés et tous les pays à faible revenu, et pas seulement un groupe de pays. À cet égard, la diminution de l'APD à un moment où elle aurait dû au contraire augmenter était très préoccupante et l'attention des partenaires de développement était appelée sur ce problème. Enfin, il fallait encourager la constitution de réseaux d'entreprises par l'intermédiaire de la CNUCED, et l'Afrique et l'Asie devraient collaborer en évitant les clivages.

62. Le représentant de la **Chine** trouvait le rapport du secrétariat bien construit et instructif. Sa délégation partageait le point de vue de Maurice sur ce document. Les conditions générales du commerce et du développement avaient beaucoup évolué dans les années 90, et il était indispensable d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités dans cette nouvelle conjoncture. La CNUCED faisait oeuvre très utile dans ce domaine et il fallait espérer que les objectifs du Nouveau Programme seraient atteints le plus tôt possible. Le Gouvernement chinois accordait une extrême importance à l'Afrique. Il avait pris des mesures pour coopérer plus étroitement avec le continent, dont il continuerait à soutenir le développement.

63. Le représentant du **Sénégal** a déclaré que le rapport du secrétariat était fort utile, mais qu'à l'avenir il devrait aussi comprendre une évaluation critique des activités. Sa délégation attachait une importance particulière aux pôles commerciaux qui, malgré les efforts du secrétariat, étaient lents à démarrer vraiment, faute de fonds. À cet égard, l'Union européenne avait annoncé une contribution de 10 millions d'écus qui était attendue avec impatience. Le secrétariat devrait redoubler d'efforts pour obtenir le versement des fonds. En juillet 1997, le Sénégal avait accueilli la première réunion du forum des pôles commerciaux des pays africains francophones et lusophones, qui représentait un premier pas vers l'organisation d'un forum panafricain.

64. Pour la représentante des **États-Unis**, il était essentiel que la CNUCED analyse de façon approfondie les perspectives de commerce et d'investissement en Afrique. À cet égard, sa délégation attendait avec impatience la publication du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*. Le rapport à l'étude l'avait grandement aidée à évaluer la contribution de la CNUCED à l'exécution du Nouveau Programme, et elle continuerait à collaborer étroitement avec le secrétariat pour arriver à mieux comprendre les activités entreprises. Au cours de l'année à venir, elle demanderait à être informée régulièrement de l'appui aux activités concernant l'Afrique, de la représentation des Africains à la CNUCED et de la coordination avec d'autres organisations. L'action en faveur de l'Afrique et des PMA ne devait pas être un jeu à somme nulle et la CNUCED était à même de faire un travail constructif qui profite à tous les pays en développement.

65. Le représentant de **Cuba** a déclaré que son pays se considérait comme un frère de l'Afrique. Les PMA africains, comme d'autres pays pauvres du monde, avaient besoin d'une aide urgente. L'analyse du secrétariat constituait un outil utile pour l'exécution du Nouveau Programme, mais montrait que les bonnes intentions n'étaient pas suffisantes et qu'il fallait déployer des efforts plus résolus. On devait s'attaquer aux carences internes et étudier les causes fondamentales de la situation non seulement en Afrique, mais encore dans les pays pauvres du monde entier. La délégation cubaine soutenait les efforts faits par la CNUCED pour résoudre les problèmes économiques de l'Afrique. Elle pensait aussi que l'assistance de la CNUCED devrait être plus équilibrée.

66. Le représentant du **Nigéria** se félicitait du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique, mais pensait qu'il faudrait asseoir son exécution sur des bases plus solides. On devait en faire profiter davantage de pays, et les donateurs étaient instamment priés de contribuer généreusement au Fonds commun d'affectation spéciale. Au sujet de la suite donnée à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA, la délégation nigériane notait avec satisfaction que les besoins avaient été évalués et qu'il y avait eu des réunions de coordination interorganisations. La CNUCED devrait collaborer encore plus étroitement avec d'autres institutions pour que l'unité administrative puisse être créée rapidement.

67. A propos des nouveaux thèmes, les pays en développement comptaient sur l'appui de la CNUCED pour adopter une démarche dynamique. La coopération entre la CNUCED, l'OUA et le PNUD en vue de mettre sur pied un mécanisme institutionnel destiné à aider les pays africains dans les futures négociations commerciales était à cet égard encourageante. La CNUCED devrait

aussi redoubler d'efforts pour aider les gouvernements africains à se préparer aux négociations sur le commerce des services en l'an 2000. On ne pouvait que se féliciter de l'établissement du nouveau projet SYDONIA pour la CEDEAO. Le Nigéria continuait cependant à supporter la totalité du coût de sa participation. Il priait donc instamment le secrétariat de lui fournir une assistance financière, comme dans le cas d'autres bénéficiaires.

68. A sa quarante-quatrième session ordinaire, le Conseil avait défini de nouvelles orientations pour les travaux de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Le secrétariat ne les avait cependant pas encore pleinement suivies, en particulier dans le domaine des ressources pour le développement et de l'APD où il s'était vu confier des tâches précises. Il devait étudier activement les moyens de mobiliser davantage de ressources pour le développement de l'Afrique, en étudiant tout spécialement comment faire de l'APD un catalyseur pour attirer d'autres types de flux.

69. Enfin, la mauvaise coordination des activités du Nouveau Programme, le retard pris dans la nomination d'un coordonnateur et la sous-représentation de l'Afrique au secrétariat ne servaient pas la cause africaine. Le poste de coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires devait être pourvu rapidement.

70. Le représentant du **Japon** trouvait que, dans son rapport, le secrétariat aurait dû donner davantage de renseignements sur les résultats concrets obtenus, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Il fallait mettre au point des indicateurs pour mesurer l'effet des activités sur le développement, ou des mécanismes permettant de connaître la réaction des États membres, en particulier des PMA. La CNUCED devrait tout faire pour que son action en faveur de l'Afrique ait des effets tangibles.

71. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a dit que celui-ci avait pris bonne note des observations et des critiques formulées par les États membres. À propos du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique, il était vrai qu'il avait mis du temps à démarrer, à cause notamment du manque de fonds. Depuis l'établissement du rapport du secrétariat, les plans d'application avaient été achevés et des agents d'exécution locaux avaient été désignés pour les huit pays considérés. On cherchait à mobiliser des fonds pour étendre le programme à d'autres pays, et il semblait que les donateurs fussent plutôt disposés à financer son extension à des PMA. On proposerait aux deux autres organismes participants de faire une évaluation du programme.

72. Au sujet de la suite donnée à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA, un coordonnateur avait été désigné au CCI, le groupe de travail interinstitutions avait examiné les besoins de 39 pays et des mesures avaient été définies pour tous ces pays. Jusqu'alors, 14 pays avaient indiqué qu'ils souhaiteraient participer à des réunions avec des donateurs.

73. En ce qui concernait les nouveaux thèmes, des documents d'information avaient été établis et distribués à tous les pays en développement et d'autres études seraient réalisées dans le cadre du programme régional du PNUD pour l'Afrique. L'OMPI et la CNUCED faisaient des études pour aider les pays en développement à se préparer à l'examen de l'Accord sur les mesures concernant

les investissements et liées au commerce (MIC). Des réunions d'information à ce sujet seraient aussi organisées pour les pays africains. La troisième phase du programme CAPAS était bien engagée, et neuf études nationales avaient été examinées en mai 1998. Un séminaire régional sur les conclusions de cet examen à mi-parcours devait se tenir à l'automne de 1998.

74. Pour ce qui était des programmes intégrés par pays, des activités avaient été entreprises dans quatre Etats africains, mais il ne serait pas possible d'aider tous les pays à la fois. On espérait qu'en 1999 les bénéficiaires seraient plus nombreux.

75. Quant aux pôles commerciaux, l'Union européenne avait initialement annoncé une contribution de 10 millions d'écus pour la création de pôles dans la région de la CEDEAO, mais le montant effectivement versé serait sans doute bien inférieur (peut-être quelque 2 millions d'écus seulement). Le programme SYDONIA dans la région de la CEDEAO souffrait aussi du manque de fonds. À propos du SYGADE, la réunion de Berne avait rassemblé quatre donateurs qui avaient réaffirmé leur volonté d'aider les pays à mieux gérer leur dette, en finançant un programme exécuté par Debt Relief International, société avec laquelle la CNUCED avait établi des relations de travail étroites. Enfin, le secrétariat avait beaucoup étoffé ses travaux analytiques sur l'Afrique et chercherait à mieux rendre compte de ses activités au Conseil lors des réunions directives, conformément aux conseils donnés par les gouvernements.

Décision du Conseil

76. Le Conseil a pris acte des déclarations faites au sujet du point 3 de l'ordre du jour.

IV. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SES CONSULTATIONS INFORMELLES SUR LA DÉFINITION : a) DE PRINCIPES DIRECTEURS ET DE MODALITÉS CONCERNANT LA RÉPARTITION DES FONDS PROVENANT DES ÉCONOMIES RÉSULTANT DE L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ GLOBALE POUR LE FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS; b) DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX RÉUNIONS DE LA CNUCED

(Point 5 de l'ordre du jour)

77. Le **Président** a déclaré que suite à la décision prise par le Conseil à sa dix-septième réunion directive, il avait chargé M. Hill (Jamaïque), Vice-Président, de diriger des consultations ouvertes à tous, qui s'étaient déroulées le 3 juillet 1998. Le rapport du Vice-Président donnait à penser que les consultations pourraient aboutir. Le Bureau recommandait donc au Conseil d'autoriser la poursuite de ces consultations.

Décision du Conseil

78. Le Conseil a chargé le Président de poursuivre les consultations sur les deux questions considérées et de faire rapport à ce sujet à l'une de ses prochaines réunions de consultation mensuelles.

V. RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC SUR SA TRENTE ET UNIÈME SESSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

78. Le représentant du **Maroc**, parlant en sa qualité de président du Groupe consultatif commun, a présenté le rapport de celui-ci sur sa trente et unième session (ITC/AG(XXXI)/171). Le Groupe avait examiné les activités de coopération technique exécutées par le CCI en 1997 en prenant en considération le rapport annuel du Centre, l'évaluation de son sous-programme intitulé "Recherche, développement et promotion en matière de produits et de marchés", ainsi que la stratégie du CCI pour le développement des produits et des marchés. Il avait aussi passé en revue les travaux du Comité consultatif sur le Fonds global d'affectation spéciale.

79. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et le Directeur général adjoint de l'OMC avaient félicité le Directeur exécutif du CCI de la façon dont il avait conduit la réforme du Centre, et avaient également évoqué le renforcement de la coopération entre les trois organisations. Le Directeur exécutif avait annoncé que le CCI était pratiquement au terme de l'opération de recentrage engagée en 1994. Il avait décrit les mesures prises par le Centre pour mieux répondre aux besoins commerciaux des PMA, et avait fait observer que le CCI s'employait à créer, affiner et appliquer à l'échelle des pays des instruments génériques d'assistance technique pour renforcer les capacités nationales et tirer le meilleur parti de ressources limitées. Il avait renforcé sa collaboration avec d'autres organisations.

80. Le Président du Groupe consultatif commun avait lui-même évoqué les consultations informelles qu'il avait eues en avril 1998 sur l'établissement d'un mécanisme de supervision du CCI et l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne. À propos du mécanisme de supervision, il avait été décidé par consensus de revenir sur la question après la trente et unième session du Groupe, à la lumière des résultats de l'examen en cours des programmes de coopération technique des organismes de tutelle du Centre ainsi que du fonctionnement des organes de contrôle existants. Les conclusions des consultations informelles seraient communiquées au Groupe consultatif à sa prochaine session, en 1999.

81. Le Groupe avait exprimé sa satisfaction unanime au Directeur exécutif et au secrétariat pour les progrès accomplis par le CCI dans la définition et l'application d'une nouvelle stratégie, la poursuite des réformes administratives, le renforcement de la coopération avec d'autres organisations et la présentation de renseignements clairs et complets sur ses activités. Il s'était félicité de la nouvelle stratégie en matière de développement des produits et des marchés, ainsi que de la contribution apportée par le Fonds global d'affectation spéciale et son Comité consultatif au programme de travail du CCI.

82. Enfin, les Gouvernements allemand, belge, britannique, canadien, chinois, danois, finlandais, français, italien, néerlandais, norvégien, suédois et suisse avaient annoncé ou confirmé des contributions volontaires au CCI.

Décision du Conseil

83. Le Conseil a pris acte du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente et unième session (ITC/AG(XXXI)/171).

84. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que le secrétariat de la CNUCED soutenait totalement le CCI. La coopération entre les deux organismes s'était développée rapidement et de façon satisfaisante, en particulier dans le cadre du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, et de l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA. Il fallait espérer que le CCI jouerait un rôle important dans la réunion de "partenaires pour le développement".

VI. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la réunion

85. La dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 10 juillet 1998 par M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine), Président du Conseil.

B. Bureau de la dix-huitième réunion directive

86. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-quatrième session, le Bureau du Conseil à la dix-huitième réunion directive était le suivant :

Président :	M. Goce Petreski	(ex-République yougoslave de Macédoine)
Vice-Présidents :	Mme Anne Anderson	(Irlande)
	M. Michael Ray Arietti	(États-Unis d'Amérique)
	M. Dhumahdass Baichoo	(Maurice)
	M. Nacer Benjelloun-Touimi	(Maroc)
	Mme Eveline Herfkens	(Pays-Bas)
	M. Anthony Hill	(Jamaïque)
	M. Gilberto Saboia	(Brésil)
	M. Vasili Sidorov	(Fédération de Russie)
	M. Bjorn Skogmo	(Norvège)
	M. Bozorgmehr Ziaran	(République islamique d'Iran)
Rapporteur :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

87. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième réunion directive (TD/B/EX(18)/1 et Corr.1). (Voir l'annexe I du présent rapport.)

D. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

88. Le Conseil a décidé d'admettre la Banque africaine d'import-export à participer aux travaux de la Conférence ainsi qu'à ses propres travaux et à ceux de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 76 de son règlement intérieur.

E. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

89. Le Conseil a décidé d'accorder le statut consultatif au Transnational Institute (TNI) et de classer cette organisation dans la catégorie générale.

90. Il a également été informé que, conformément aux sections III et IV de sa décision 43 (VII) et après consultation avec l'État intéressé (la Fédération de Russie), le Secrétaire général avait décidé d'inscrire l'Association des groupes financiers et industriels de Russie au Registre des ONG nationales.

F. Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement

91. M. Chak Mun See (Singapour) a été désigné pour assumer la présidence du Conseil à sa quarante-cinquième session.

G. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

92. Le Conseil a noté que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme tiendrait sa trente-deuxième session non pas du 7 au 9 septembre, comme cela était prévu initialement, mais du 21 au 23 septembre 1998.

H. Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive

(Point 8 de l'ordre du jour)

93. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport sur sa dix-huitième réunion directive, sous l'autorité du Président.

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Examen à mi-parcours

3. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (conclusions concertées 443 (XLIV))

4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

   a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

   b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

   c) Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement

5. Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur ses consultations informelles sur la définition :

   a) De principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds provenant des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale pour le financement de la participation d'experts

   b) Des modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

6. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente et unième session

7. Questions diverses

8. Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive

Annexe II

PARTICIPATION **

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Australie
Autriche
Bangladesh
Bélarus
Belgique
Bolivie
Bouthan
Brésil
Burundi
Canada
Chili
Chine
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Égypte
Équateur
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Guatemala
Haïti
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Irlande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kenya
Liban
Madagascar
Malaisie
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Myanmar
Népal
Nicaragua
Nigéria
Norvège
Ouganda
Panama
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République de Corée
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Sénégal
Singapour
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela
Yémen
Zimbabwe

** La liste des participants porte la cote TD/B/EX(18)/INF.2.

2. Un Etat membre de la CNUCED qui ne fait pas partie du Conseil était représenté à la réunion en qualité d'observateur :

le Saint-Siège.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés :

Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation arabe du travail.

4. Les institutions spécialisées et organismes apparentés suivants étaient représentés à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation internationale du Travail
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce.

5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté.

6. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Réseau du Tiers monde
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.